

AESH

Accompagner, trouver sa place,
se positionner

Qu'est-ce qu'accompagner ?

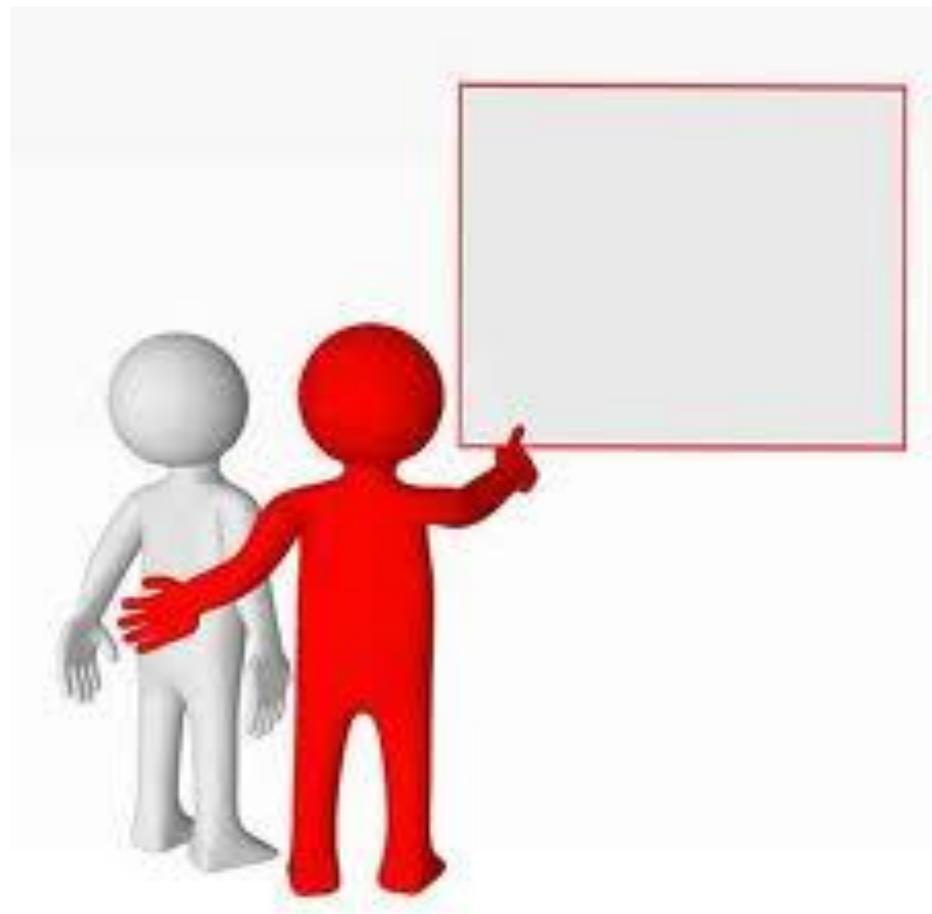
Laurence GRAS-DAVY

Décembre 2019









Cadre

Missions et activités des personnels chargés de l'Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH) : **circulaire n°2017-084 du 3 mai 2017**

Objectifs de cette intervention

- Prendre conscience de la complexité des missions de l'AESH
- S'approprier des attitudes : tact, discernement, discrétion...
- Contribuer à la prise d'autonomie

Cela exige prudence, tact et délicatesse : la réalité du handicap est un facteur de complexité pour tous. L'AESH doit chercher à **dialoguer**, à expliquer son rôle, et exprimer ses inquiétudes et ses doutes.

Introduction : textes de références

Les AESH agissent dans un cadre légal. Le dispositif départemental s'appuie sur les textes suivants :

- ❑ Loi n°2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation.
- ❑ **Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.**
- ❑ Code de l'Education, article L.916-1
- ❑ Décret n°2005-1194 du 22 septembre 2005 modifiant le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- ❑ Circulaire n°2008-108 du 21 août 2008 relative au recrutement des assistants d'éducation
- ❑ Décret n°2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportée aux élèves handicapés

❑ LOI n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires (1)

❑ **Décret n° 2014-724 du 27/06/2014 relatif aux conditions de recrutement des AESH**

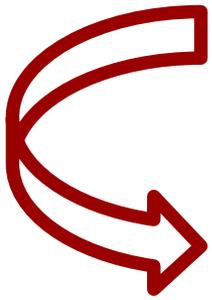
❑ Circulaire N° 2017-084 du 3 mai 2017

L'action de l'AESH, entre accessibilité et compensation

La loi de 2005 définit deux notions :

L'accessibilité

de l'environnement



L'ensemble des **adaptations de l'environnement** permettant de réduire les obstacles à la participation des personnes handicapées.

La compensation

du handicap

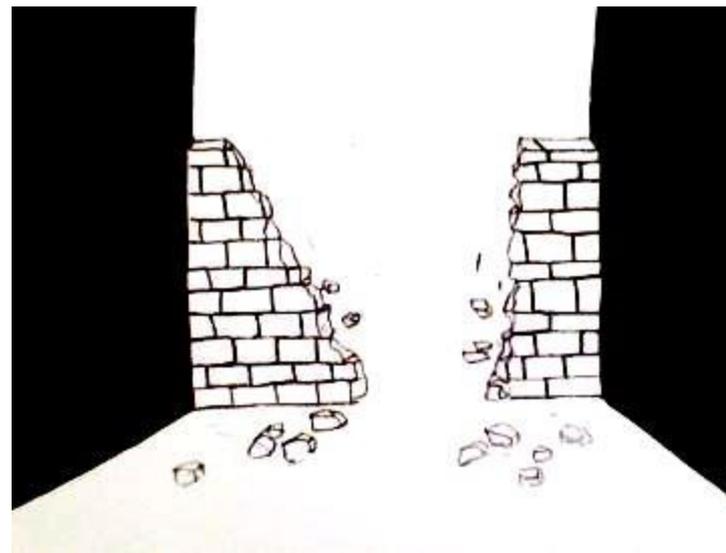


L'ensemble des **aides à la personne** permettant de limiter les effets de sa pathologie.

L' ACCESSIBILITÉ



1. Un obstacle restreint la liberté.

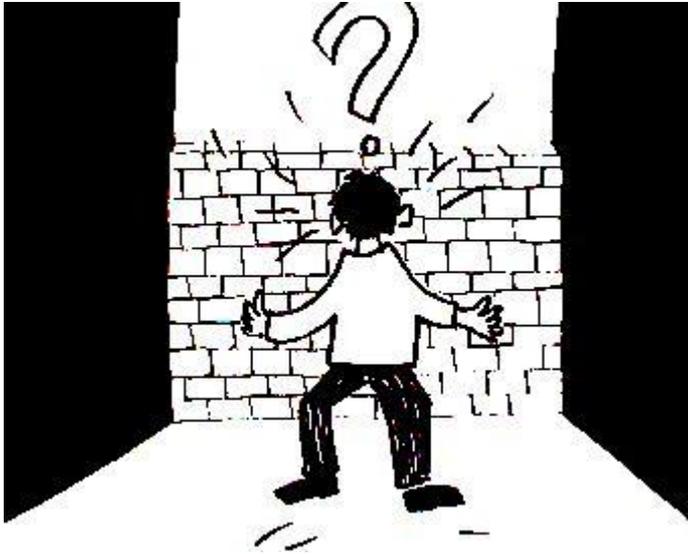


2. On agit sur l'environnement pour réduire l'obstacle.

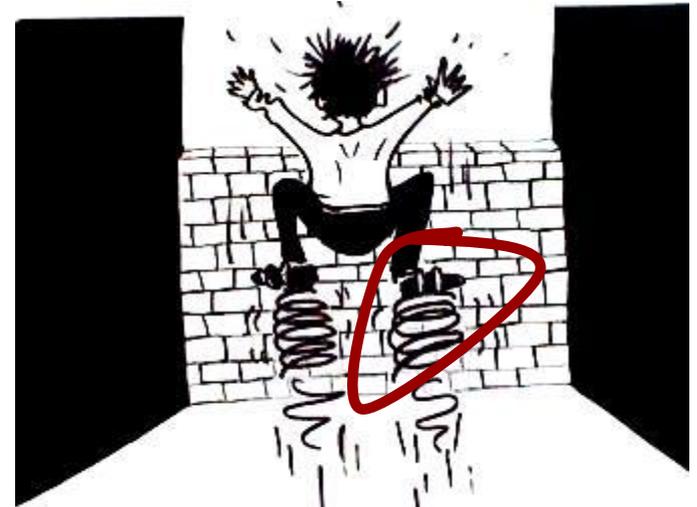


3. L'accessibilité rétablit la liberté et l'égalité.

LA COMPENSATION



1. Un obstacle restreint la liberté.



2. La personne utilise une aide technique pour franchir l'obstacle.



3. La personne recourt à une aide humaine pour franchir l'obstacle

Compensation : suivi d'une demande d'attribution d'un Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

La demande émane...



...de la famille en lien avec l'école, l'établissement, l'enseignant référent, un service de soins...



Elle est étudiée à la MDPH...

Compensation : suivi d'une demande d'attribution d'un Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

... par l'Equipe Pluridisciplinaire(EP), dans le cadre d'un PPS...



...puis par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) qui notifie le besoin d'accompagnement .



La MDPH transmet la notification à la DASEN.

Compensation : suivi d'une demande d'attribution d'un
Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

...qui affecte un moyen humain
: c'est vous 😊!

Cadre hiérarchique

1. agit sous l'autorité de Mme COMPAGNON, IA-DASEN (Inspectrice d'Académie-Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale)
2. agit sous la responsabilité hiérarchique de M. BRANDOLAN, IEN ASH, et sous la responsabilité des IEN de circonscription
3. La mise en œuvre est assurée par Mmes Angéline DESESPRINGALLE, Agathe CAULLERY, Catherine CHAUVIN, Annick LANGLET, Nathalie MONTTOIS, coordonnatrices départementales des AESH.

Cadre hiérarchique

3. Agit sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement du lieu d'implantation de son poste ou du directeur d'école

4. Agit, dans la classe, sous la responsabilité de l'enseignant,

Missions et activités des personnels

AESH (circulaire du 3 mai 2017)

Sous le contrôle des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui, sauf lorsque c'est nécessaire.

Leurs missions peuvent être divisées en trois catégories :

- l'aide humaine individuelle,
- l'aide humaine mutualisée
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis).

Activités des personnels chargés de l'accompagnement (circulaire du 3 mai 2017)

1. Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne
 - Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
 - S'assurer que les conditions de sécurité et de confort sont remplies.

Activités des personnels chargés de l'accompagnement (circulaire du 3 mai 2017)

II. Aider aux actes essentiels de la vie

- Assurer le lever et le coucher (sieste)
- Aider à l'habillage et au déshabillage
- ...

II. Favoriser la mobilité

- Aider à l'installation matérielle
- Permettre et faciliter les déplacements
- ...

Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés de l'élève.
- Assister l'élève dans l'activité d'écriture et la prise de notes, quelque soit le support utilisé;
- ...

Favoriser la mise en confiance

➤ **Se montrer bienveillant :**

- Parler à nos enfants comme à nos invités (grande question : est-ce qu'il ne veut pas ou est-ce qu'il ne peut pas?)
- utiliser les mots qui font grandir (quand on parle à l'autre avec bienveillance, on l'aide à développer son cerveau)



Favoriser la mise en confiance

- Cerveau émotionnel : mature à 80% vers 6-8 ans, mature tout à fait à 17 ans
- Cerveau supérieur (analyse, attention, sens moral, fonction supérieure empathie, capacité d'inhibition, empathie): mature vers 25-26 ans

=> Impact sur le cerveau du mode de communication que nous avons avec les jeunes enfants

Favoriser la mise en confiance

Faire remarquer uniquement **les points positifs, les réussites** auprès de l'enseignant (voir les relever par écrit sur un cahier de suivi)

Accompagnement des élèves dans les activités de la vie relationnelle

- Favoriser la communication et les interactions entre l'élève et son environnement
- Favoriser la participation de l'élève aux activités
- Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins de l'élève. Dans ce cadre, mettre en œuvre une activité avec lui.

Attitudes professionnelles

- Loyauté envers l'institution scolaire
- Impartialité
- Laïcité
- Discrétion professionnelle par rapport aux informations partagées (secret partagé mais pas avec la terre entière)
- Il doit faire preuve de ponctualité et de rigueur morale, tant dans son langage que dans sa tenue.

Accompagner: trouver sa place dans une constellation d'acteurs divers

- Le rôle de l'AESH est toujours à situer par rapport au **PPS** de l'élève et dans le cadre défini par la CDAPH et précisé par l'équipe de suivi de la scolarisation.

❖ **TOUJOURS PRESENT, JAMAIS PESANT**

Quelques exemples vidéos

- Quelles remarques vous inspirent ces moments d'accompagnement?
- Quels besoins relevez-vous chez ces élèves?

Lien

- <https://www.youtube.com/watch?v=aFMDX0RFe4>
- <https://www.youtube.com/watch?v=5Rlk1Hez8s>

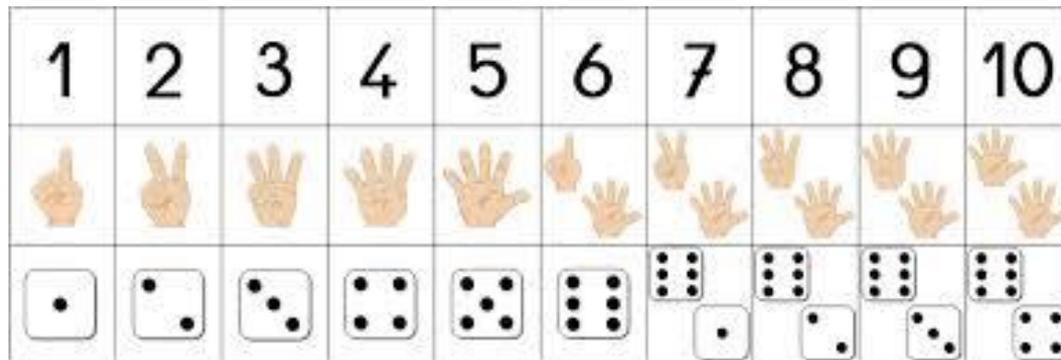
Vidéo 11 :

[Video11.mp4](#)

- Vidéo 1 : [Video01.mp4](#)

➤ Observer la stratégie, la place, l'attitude de l'AESH, qu'en pensez-vous?

- Placement de l'AESH : s'asseoir dans le même sens que l'élève, s'orienter comme lui
- Savoir attendre les propositions de l'élève ou son pointage s'il ne parle pas, au lieu de parler systématiquement à sa place : **savoir s'effacer**
- Utilisation de **supports écrits** (pour soutenir la consigne orale) : frise numérique



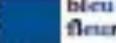
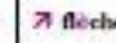
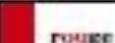
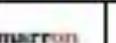
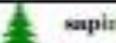
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29

- Vidéo 6 :

- [Vidéo06.mp4](#)

➤ Quelle autre méthode l'AESH pourrait-elle utiliser ?

- Un exemple : la méthode Borel Maissonny

 jaune  a	 bleu fleur  e	 rouge nid  i	 rose coq  o	 lise  u	 violet  é	 flèche  è
ai	eu ou	iy	au eau	u	er ez et	é ai ei e è es
 rouge  ou	 marron  on	 sapin 1  in	 orange  an	 grenouille  ill		
oo w ow	om	ain ein en aim im un	am en eau	iy il		

- Vidéo 7 :
- [Vidéo07.mp4](#)

➤ D'autres idées ?...

Vidéo 17 :

[Vidéo17.mp4](#)

- Pensez-vous à d'autres pistes pour l'accompagnement?

- Supports écrits...
- Chuchoter...
- Donner encore plus de place à la parole de l'élève
- S'effacer au maximum

Vidéo 2

[Video02.mp4](#)

Vidéo 4

[Video04.mp4](#)

Vidéo 13 :

- Quelle indication rapide et à mots couverts, l'enseignante donne-t-elle à l'AESH?

- [Video13.mp4](#)

Vidéo 22

[video22.mp4](#)

Adapter son action aux formes et contenus des situations et activités

- Selon les activités, l'installation de l'élève et la place de AESH peuvent varier:

Exemples

- Atelier de langage en maternelle : les élèves sont regroupés autour de l'enseignant (**AESH en retrait**).
- Travaux pratiques en classe de sciences au lycée : l'AESH peut être amené à effectuer certaines manipulations **sous les instructions de l'élève**.
- En éducation physique et sportive, l'adaptation des exercices prévue par le professeur prend en compte la présence de l'AESH.

Cibler l'accompagnement sur des points précis

Fiches actions précises (avec système à cocher)

Exemples :

- lundi et mardi : vérification du matériel
- Mise en place d'un code visuel pour recentrer l'attention : cocher la réponse ou non réponse à ces stimuli
- Autres exemples possibles...?... Que vous

Adapter son action aux formes et contenus des situations

Pendant les interclasses ou récréations :

Les temps de **vie scolaire hors de la classe** (cour de récréation, couloirs, restaurant scolaire) fournissent des occasions irremplaçables pour ces apprentissages. L'élève handicapé doit y être accompagné avec **tact et discernement**.

Etayage entre pairs et temps de récréation

Vidéo 8 :

[Vidéo08.mp4](#)

Adapter son action aux formes et contenus des situations

En dehors de la classe :

↳ L'aide à la **vie quotidienne**

- Habillage, déshabillage
- Accompagnement aux toilettes
- Prise des repas

↳ **3 règles d'action:**

- Discrétion
- Respect de l'intimité
- Abstention de tout acte de soin

Adapter son action aux formes et contenus des situations

Les temps de travail personnel **pendant le temps scolaire**

- Ecole : en BCD (Bibliothèque-Centre documentaire).
- Collège et lycée : au CDI (Centre de documentation et d'information).
- Proposer une **assistance matérielle** adaptée aux caractéristiques du handicap
- Toujours situer son action dans une **relation de transparence avec les enseignants.**

Adapter ses modes de communication

- **Avec la famille de l'élève**, l'AESH doit éviter de se substituer aux enseignants et au personnel de l'établissement scolaire ou médical.
- **Avec les autres élèves**, l'AESH doit rester « naturel » et favoriser le dialogue direct entre l'élève en situation de handicap et ses camarades.

=> ne pas se substituer à l'élève accompagné lorsque d'autres enfants questionnent sur le handicap, la pathologie...

Analyser et ajuster son action

- **La situation de l'élève accompagné évolue au cours du temps.**

Rendre compte de son action

- **Oralement** : de façon peu formelle, à la demande d'un enseignant ou de parents ou de façon plus formelle, par exemple lors d'une réunion de synthèse avec les enseignants, la famille et les professionnels du soin.
- **Par écrit** : sur demande pour la réévaluation de l'aide ou l'établissement d'un bilan scolaire.

Dans tous les cas, les règles à respecter sont:

- **Simplicité**, clarté et description concrète de l'action et des observations du comportement de l'élève;
- **Respect** absolu du secret médical et de l'obligation de discrétion concernant l'élève et sa famille;
- **Absence de jugement** de valeur sur l'ensemble des acteurs de l'inclusion scolaire.

Réagir en situation de crise ou de difficulté

- Dès sa prise de fonction, l'AESH doit s'informer des personnes à contacter en **cas d'urgence médicale** ou de risque réel et immédiat pour la sécurité de l'élève accompagné et conserver cette information en permanence.
- Si l'AESH est amené à percevoir une **situation de danger** pour l'élève accompagné, il a l'obligation d'alerter l'enseignant, le directeur d'école ou le chef d'établissement, le cas échéant par écrit.
- En cas de **désaccord** ou de **conflit** avec une autre personne jouant un rôle dans le parcours scolaire de l'élève accompagné, l'AESH peut s'adresser au directeur ou au chef d'établissement ainsi qu'à l'enseignant référent.

Des outils possibles... toujours
selon les besoins de l'élève
accompagné.

Ce qui peut aider un enfant peut
ne pas s'avérer efficient avec un
autre.

Outils...Idées...

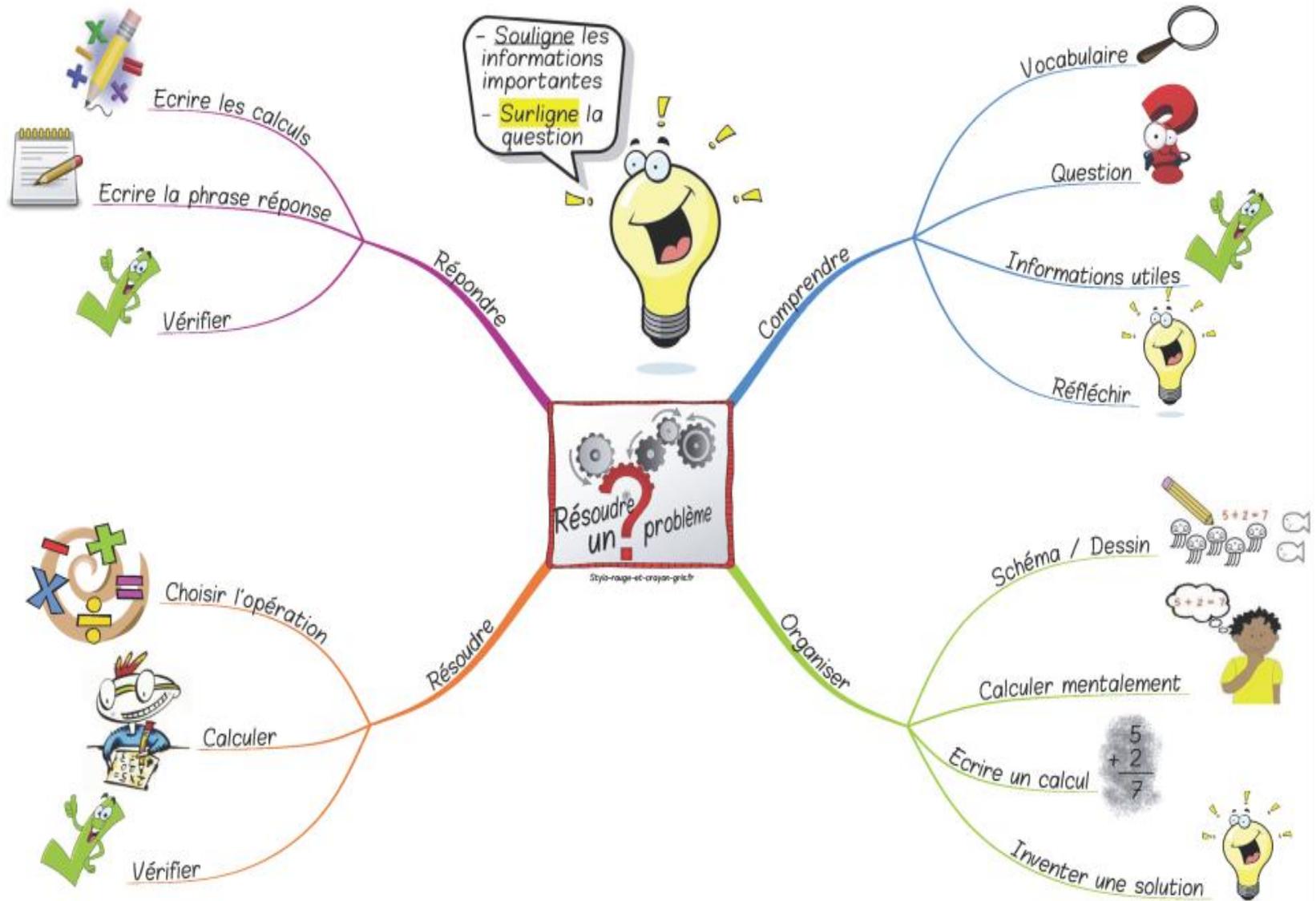
Aider l'enfant à bien se tenir
(photo de l'Ulis école Sainte Bernadette, d'après une idée
prélevée sur un site québécois



Outils... idées...

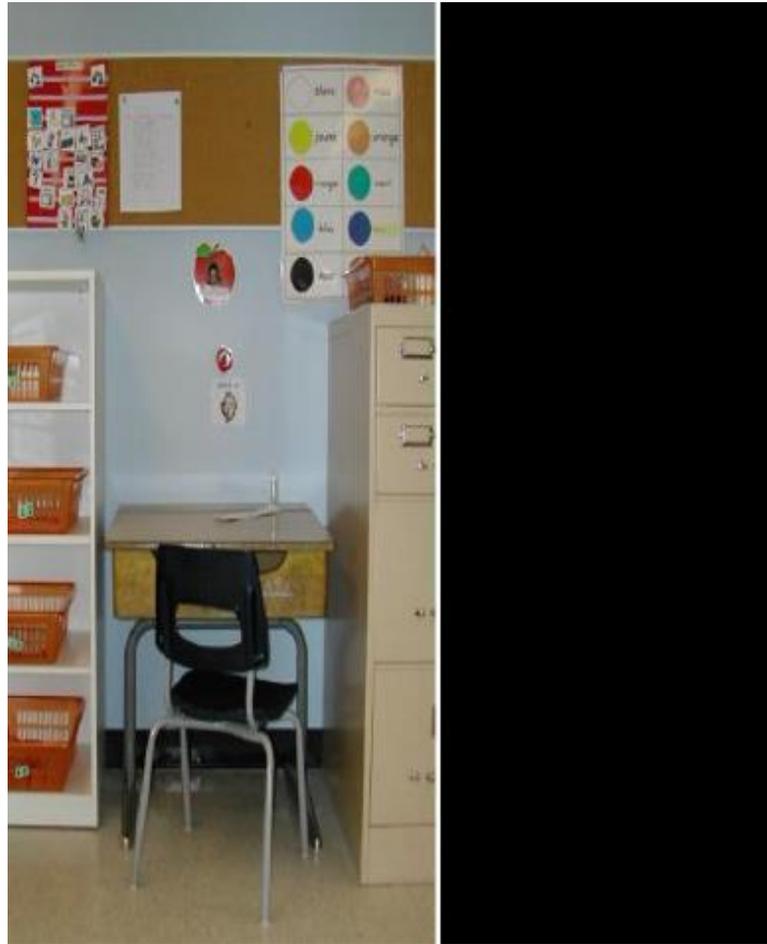


La carte heuristique (à construire avec l'élève)



Adaptations à destinations des TSA

structurer l'espace, rassurer par un environnement isolé

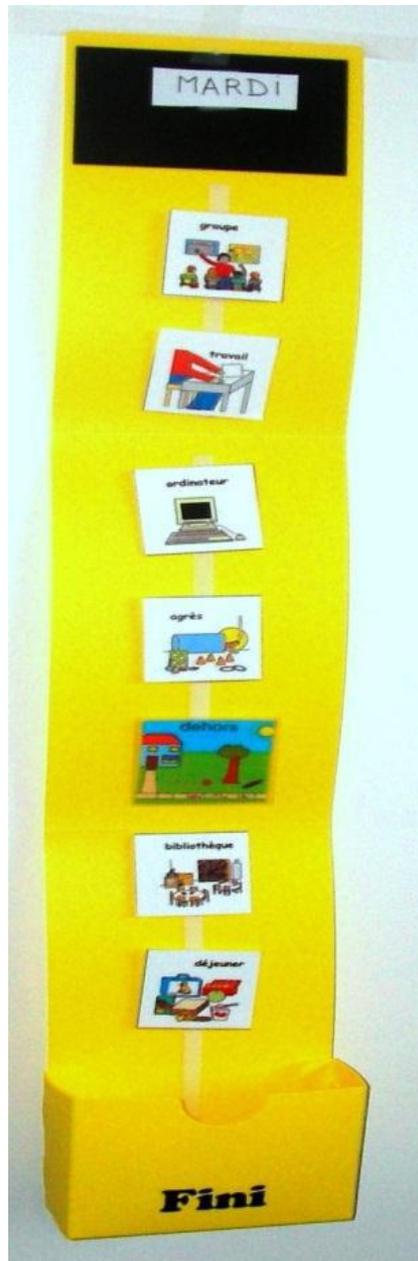


Structurer l'espace



Structurer l'espace





Outil pour la
visualisation de
l'emploi du temps



Visualisation de
l'emploi du
temps en 3D

Visualisation de l'emploi du temps



Outils pour visualisation de la durée



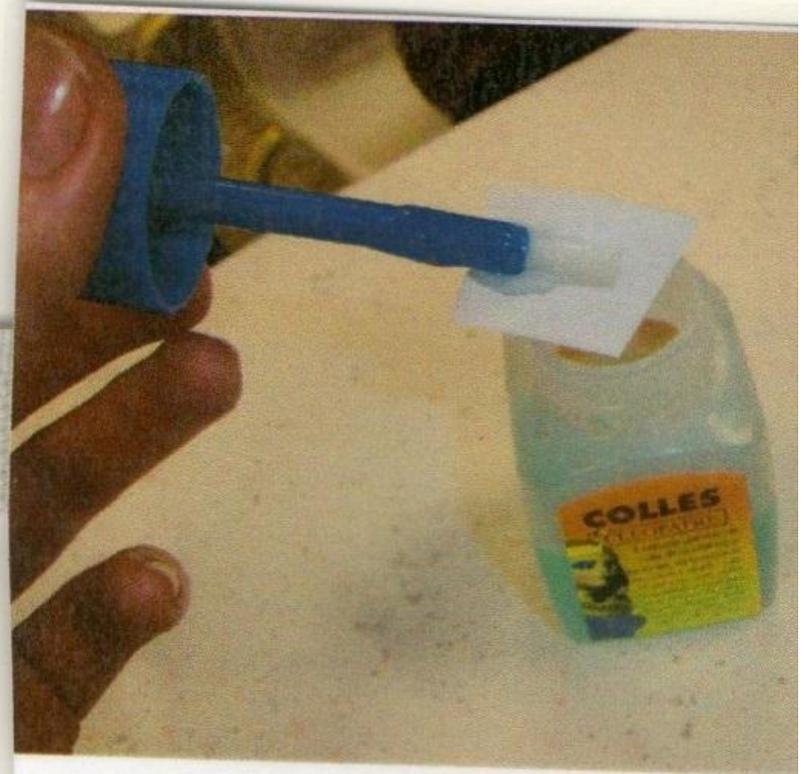
Structurer les activités



Structurer les activités : étiquettes, référentiels

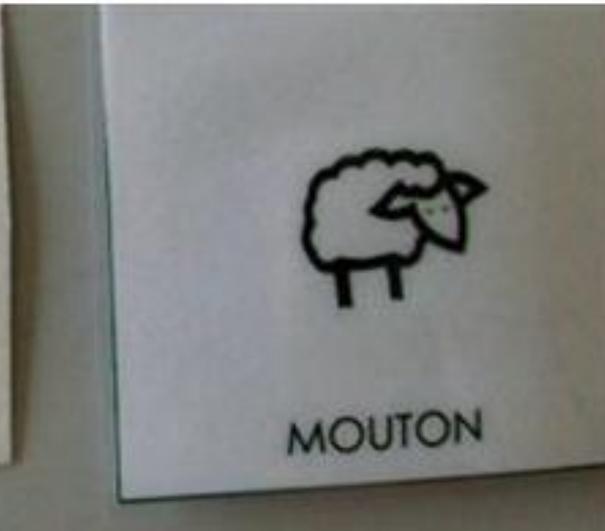
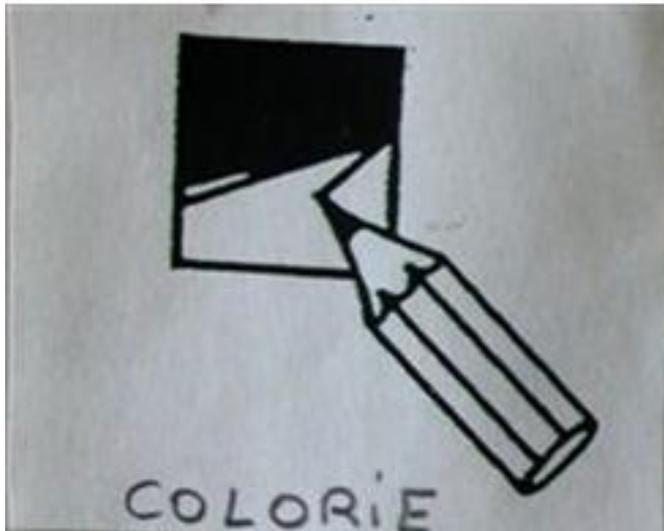


COUPER



COLLER

Structurer les activités : créer des supports visuels



Préparer des supports visuels



Pour appuyer une consigne

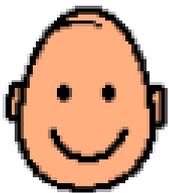


Pour appuyer une consigne



Pour exprimer une demande ou une émotion

content



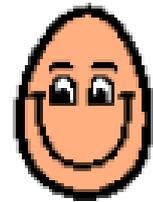
fâché



fatigué



j'aime



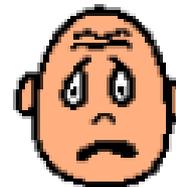
triste



mal à la tête



peur



je n'aime pas



Pour exprimer une demande ou une émotion : le porte clé comme gain de place ...



Pour appuyer une demande



Outil de Préparation de l'ESS

Votre nom.....	Date.....
Nom de l'enfant accompagné
Vos jours de présence
Vos missions
Observations sur le comportement et les relations dans la cour, en classe, en groupe, avec les adultes
Observations des attitudes face au travail scolaire (attention, seul l'enseignant est autorisé à parler de pédagogie et à évaluer l'élève)	
Conclusion : relever les évolutions, dites vos difficultés	

Listing de problèmes fréquents et adaptations possibles (sur les axes suivants : autonomie, vie sociale, apprentissage, communication

- [Mémo-AESH.EVS-par-Ash64-2015.pdf](#)
(pages 7 à 12)

Sitographie

➤ www.eduscol.fr

Le ministère de l'éducation nationale propose aux professionnels de l'éducation un portail national d'informations et de ressources.

+ Site ASH Oise

Sitographie

- <https://latelierdesparents.fr/>



Ash.dsden60.ac-amiens.fr

